

## **MAIRIE DE MALLEVAL**

### **Compte rendu du Conseil Municipal du 12 septembre 2019**

**Présents** : TALLARON Roselyne, BOUILLOUX Alain, ROCHE Annie, MAYER Danielle, VERCASSON Patrick, MARET Philippe, BELIN Philippe, ANTOINE Floriane,

**Pouvoir** : PUY Suzette à Roselyne TALLARON

**Excusés** : MARTO Louis Philippe, CELLARD Romain, Sabine DUMOULIN

**Annie ROCHE** a été élue secrétaire de séance.

Mme le Maire soumet pour approbation le procès-verbal du dernier conseil qui s'est tenu le 7 Septembre 2019. Il est adopté à l'unanimité

*Mme le Maire aborde ensuite l'ordre du jour du Conseil Municipal*

#### **Enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin rural**

Mme le Maire rappelle que par délibération en date du 18 juin 2019 le conseil a décidé l'acquisition et la rétrocession de parcelles pour régulariser l'emprise d'un chemin rural.

Pour finaliser la procédure la notaire nous demande une enquête publique, qui après consultation des services ne serait pas utile.

S'il est nécessaire de recourir à une enquête publique, le conseil autorise Mme le Maire à ouvrir l'enquête publique.

#### **Convention avec le Parc du Pilat**

Madame le Maire rappelle que l'aire d'accueil et de pique-nique « du belvédère » a été réaménagée par le Parc du Pilat qui en est propriétaire.

Le conseil autorise Mme le Maire à signer la convention pour une durée de 5 ans qui précise :

- La commune assure le ramassage des poubelles et de tous les objets et déchets ou objets qui auraient pu être jetés en dehors et ce au moins une fois par semaine
- Le Parc du Pilat :
  - Couvre par assurance la responsabilité en cas d'accident
  - Assure l'entretien courant du Belvédère.

#### **Jardin viticole**

Mme le Maire rappelle le projet de création d'un jardin viticole. Le coût estimé est de 7 400€

Des subventions ont été accordées :

Région 2955€

Département : 3 694

Centrale nucléaire : 1 000€

Le projet était financé en totalité comme le conseil l'avait décidé.

Nous rencontrons un problème sur l'accès ce qui modifie le plan de financement. L'accès devant se faire à l'opposé de ce qui était prévu, se pose le problème de solidité du mur en surplomb. Il est décidé de se renseigner et demander un devis pour un filet de retenue.

Toutefois, le conseil autorise Mme le Maire à signer la convention de partenariat avec la Centrale Nucléaire qui fixe les modalités d'exécution de cette décision.

#### **Remboursement transport scolaire 2019/2020**

Madame Le Maire rappelle la délibération du 5 juillet 2004 fixant les modalités de remboursement des frais de transport des élèves de Malleval qui fréquentent l'école de Lupé dans le cadre du regroupement pédagogique mis en place en 1992.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de continuer à prendre en charge les frais de

transport des élèves de Malleval qui fréquentent l'école de Lupé dans les mêmes conditions que celles fixées dans la délibération du 5 juillet 2004.

Le coût de la carte de transport est de 110€ pour l'année scolaire 2019-2020. 15 élèves de Malleval (CE2 au CM2) fréquentent l'école de LUPE.

### **Approbation du RPQS 2018 - service assainissement collectif**

Mme le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2018 établi par la Commune.

Ce rapport est validé à l'unanimité.

### **Admission en non-valeur**

Monsieur le Trésorier de Saint Chamond nous a transmis une liste de titres à présenter en non-valeur pour un montant de 773.51 € concernant des taxes d'assainissement non payées. Le conseil décide à l'unanimité d'admettre en non-valeur cette somme.

### **Décision modificative**

Mme le Maire propose une décision modificative du budget principal pour le financement des rideaux occultants et des containers pour la cantine : cout total 2 500€

Compte 2315 : - 2500 €

Compte 2183 : + 2 500 €

### **Dossiers en cours**

- Travaux de voirie : l'entreprise ARMELLIE a terminé les travaux d'aménagement du fossé et mis en place la signalétique de sécurité.
- Réfection terrain de tennis : la réfection est commencée par l'entreprise LAQUET. Le conseil décide des couleurs suivantes : rouge pour le terrain, vert pour les abords.
- Une réflexion est lancée pour l'aménagement du terrain contigu au terrain de tennis.
- Réfection toiture école : les travaux se feront pendant les vacances de Toussaint par l'entreprise PITIOT
- Acquisition bien sans maître : suite à la délibération du dernier conseil municipal, la commune a pris possession des lieux. Trois squatters présents sont partis. Le bâtiment a été fermé et l'accès au chemin condamné.
- Remplacement téléphone : il devenait nécessaire d'installer de nouveaux téléphones et mettre en place un petit standard, l'entreprise C'pro a fait une offre intéressante pour 370 euros par mois HT comprenant la location du matériel.
- Bibliothèque : le 13 octobre à 9 h 45 est organisée une randonnée sur le thème « les chemins urbains ». Venez avec de bonnes chaussures. Activité gratuite.